

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE DAMPIERRE

Lundi 1 Juin 2015 à 20h30

Convocation le 26/05/2015

affichage le 03/06/2015

Etaient présents : Mesdames Joss BERNARD, Josette PAILLARD, Valérie QUEUCHE, Martine ALBAN, Nadine BOUTER-TURILLON, Céline MAUCHAMP, Jocelyne DUVAL et messieurs Grégoire DURANT, Christophe FERRAND, Alain GOUNAND, Florian DARCO, Christophe THEVENOT, Patrice PROST,

Procuration : Ludovic GERBER à Joss BERNARD

Secrétaire de séance : Martine ALBAN

Après lecture faite par Monsieur le Maire du procès-verbal du 11 mai, celui-ci est adopté à l'unanimité par les membres du Conseil municipal.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de rajouter les points suivants à l'ordre du jour pour lesquels il est nécessaire de prendre des délibérations :

- Attribution NBI pour un agent,
- Contrat apprentissage,
- Contrat saisonnier,
- Modification budgétaire,
- FPIC (Fond de Péréquation Intercommunal)

Ordre du jour

Affaires générales

- Chemin du Cléau / Aménagement
- Trage entre place mairie et city stade
- Aménagement boudrome / Zone de stockage CCJN

Environnement

- Dossier subvention pour Balayeuse (étude FREDON)

Questions diverses

Affaires générales

Chemin du Cléau / Aménagement

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'un état des lieux concernant ce chemin a été effectué par le cabinet géomètre ABCD.

Il s'avère que ce chemin est situé sur des terrains qui appartiennent à plusieurs propriétaires privés. Ce chemin ayant une utilisation publique (présence d'éclairage, réseau eau,..), il serait nécessaire de régulariser cette situation. Par ailleurs l'aménagement de ce chemin avant son classement dans le domaine public permettra

l'urbanisation de nouvelles parcelles riveraines (y compris création du réseau d'assainissement à réaliser par le SIAR).

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de régulariser cette situation par l'aménagement de ce chemin, création d'une place de retournement puis classement dans le domaine public après cession des parcelles privées. Le Conseil municipal mandate le maire pour engager les procédures administratives nécessaires (bornages, projet, acquisitions,..) y compris les négociations avec les riverains propriétaires concernés.

Trage entre place mairie et city stade

Monsieur le Maire informe Conseil municipal qu'un état des lieux concernant ce chemin a été effectué par le cabinet géomètre ABCD.

Le cabinet a confirmé que le trage qui existe entre la RD 673 et le city stade relève bien du domaine public avec une largeur de 1 mètre le long du MOJO, sur la terrasse puis le long du mur du Foyer logement (coté extérieur).

Le Conseil municipal décide à l'unanimité des présents de conserver ce trage entre la place de la mairie et le city stade ce qui permet d'assurer une liaison très fonctionnelle.

Par ailleurs les membres du Conseil municipal souhaitent à l'unanimité régulariser la situation pour la partie au droit du MOJO et de sa terrasse selon deux options :

- Déclassement puis rétrocession au propriétaire si il accepte,
- Convention de mise à disposition gratuite pour le MOJO dans le cas contraire pour acter la situation existante du fait du mur.

Le Conseil municipal mandate le Maire pour effectuer les démarches nécessaires et écrire aux riverains et propriétaires concernés.

Aménagement Boulodrome / Zone de stockage

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que la Communauté de Communes Jura Nord envisage de créer une zone de stockage sur son terrain qui sert actuellement de boulodrome. Deux questions se posent alors :

- La relocalisation du terrain de boule un peu plus haut sur le terrain appartenant aussi à la communauté de commune ;
- Participer aux travaux de la zone de stockage qui fait aussi défaut pour la commune.

Concernant le boulodrome, et après réflexion et débat, le Conseil municipal prend acte du besoin de le déplacer mais souhaite à l'unanimité des présents, le faire sur un terrain communal (près du city stade sur la zone déjà en tout venant pour limiter les coûts) et éviter un investissement non pérenne même s'il reste modeste.

Concernant la création de box de stockage, la commune peut s'associer à ce projet qui servirait alors également aux agents de Dampierre (mutualisation). Le projet a été budgétisé pour 17 000 € TTC par la CCJN.

Le besoin de stockage étant réel pour la commune, le Maire propose au Conseil municipal de participer à ce projet à hauteur de 1500 à 2000 € permettant entre autre de clôturer le lieu.

Le Conseil municipal, avec : 2 pour, 3 abstentions et 9 contre ne valide pas cette proposition ni la participation de la commune considérant que le terrain appartient à la communauté de communes et que la gestion future serait trop complexe.

Attribution NBI (Nouvelle Bonification Indiciaire)

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que depuis le 1^{er} février 2015, Madame LEITE Catherine est un agent polyvalent (poste et entretien de divers locaux), donc elle doit bénéficier de la NBI pour 10 points.

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité des présents cette attribution de NBI

Contrat apprentissage

Suite à la décision du Conseil de prendre un apprenti, Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'un contrat apprentissage est établi avec Monsieur Thomas LEBON à compter du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2017.

Le Conseil municipal valide ce contrat à l'unanimité des présents.

Contrat saisonnier

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'un contrat saisonnier est établi avec Monsieur LAHAXE Nicolas au grade d'Adjoint Technique 2^o Classe, échelon 1, du 1^{er} au 31 juillet 2015.

Le Conseil municipal valide ce contrat à l'unanimité des présents et demande s'il est nécessaire de réaliser un contrat saisonnier pour le mois d'août. Un planning sera établi pour la saison estivale sachant qu'un des deux titulaires sera toujours présent à minima.

Modifications budgétaires

Le Maire informe le Conseil municipal qu'il est nécessaire d'effectuer la modification budgétaire suivante :

Budget commune

- Cpte 673 +200 €
- Cpte 70311 -200 €

Le Conseil valide à l'unanimité des présents cette modification budgétaire.

Fond de Péréquation Intercommunal (FPIC)

Monsieur FERRAND informe le Conseil municipal que la CCJN perçoit un fond de péréquation Intercommunal. En 2014 ce montant était de 187 000 €. Pour 2015, il est de 220 000 € en 2015. Cette somme peut être soit versée en totalité à la CCJN pour prendre en charge les nouvelles compétences transmises soit conservée par les communes directement (16 000 € environ pour Dampierre). La décision doit être prise à la majorité qualifiée soit 50% des communes membres de l'EPCI et 2/3 des membres du Conseil communautaire.

Après réflexion, le Conseil municipal décide avec 1 voix contre et 13 pour de verser le FPIC en totalité à la CCJN.

Environnement

Dossier subvention pour balayeuse (étude FREDON)

Monsieur GOUNAND fait part au Conseil municipal du rendez-vous qu'il a eu avec la FREDON pour le dossier de subvention de la balayeuse suite à la décision d'acquisition.

Il est nécessaire de réaliser une étude préalable sur les modalités d'entretien des espaces verts sans produit phytosanitaire. Le montant de 4 000 € à la charge de la commune peut être subventionné à 80 % par l'agence de l'eau.

Il précise également qu'il est nécessaire de s'engager dans une charte avec 3 niveaux possibles. Le niveau 1 coûte 3 000 €, il fixe les bonnes pratiques en matière de réduction des produits phytosanitaires.

Au final, pour l'étude et la balayeuse cela coûterait à la commune 10 500 €, avec une aide dans l'évolution des pratiques sur lesquelles il sera nécessaire de communiquer (inclus dans la charte).

M. le Maire précise que la commune s'est lancée depuis plusieurs années dans la réduction des produits phytosanitaires qui ne sont quasiment plus utilisés dans la commune. M. Thevenot indique que la communication n'a sans doute pas été assez développée sur ce sujet pour expliquer la démarche aux habitants.

Après réflexion, le Conseil municipal décide avec 13 pour et 1 abstention (M. PROST ne peut pas participer au vote car trésorier de la FREDON) de d'engager cette étude préalable et d'établir la charte niveau 1.

Questions diverses :

1. Monsieur le Maire informe le Conseil municipal d'un projet d'édition d'un ouvrage original sur la gendarmerie en 2015. Le livre est au prix de 23 €. Le Conseil municipal ne souhaite pas l'acquérir.

2. Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il sera nécessaire d'investir dans plusieurs panneaux d'affichage. Accord du Conseil municipal.

3. Mme BERNARD souhaiterait connaître l'avancée du dossier aménagement centre bourg. Monsieur le Maire l'informe qu'il est en attente du Cabinet BEREST qui en effet ne respecte pas les délais fixés pour engager les travaux dès cet été.

4. Mme BERNARD demande que les trois massifs qui vont être fleuries par la commission soient dessouchés par les agents. M. Gounand fera le point de la disponibilité des agents pour cette semaine.

5. M. THEVENOT informe le Conseil municipal qu'il s'est renseigné sur un véhicule électrique en remplacement du Kangoo des agents. M. le Maire indique qu'il est nécessaire courant 2015 d'étudier le projet de remplacement de ce véhicule en définissant précisément le besoin et le type de véhicule le plus approprié à l'usage actuel. Les agents doivent être associés à la réflexion. Le choix du carburant/énergie doit évidemment faire partie de l'étude.

6. M. THEVENOT précise que la fête du village aura lieu le samedi 27 juin et qu'il est nécessaire de préparer la salle à 18h00.

7. M. DARQC informe le Conseil municipal que la commission association, jeunesse se réunira le jeudi 25 juin à 20h30, salle de réunion n°1.

8. Mme DUVAL demande si le panneau 30km/h situé Rue du Grand Domaine peut être déplacé car il est peu visible. M. le Maire vérifiera ce point tout en précisant que les usagers connaissent cette limitation de vitesse.

10. Mme PAILLARD informe le Conseil municipal de l'ouverture de la poste dans les nouveaux locaux le mardi 9 juin prochain, l'aménagement du bureau de Mme LEITE aura lieu le mardi 2 juin.

11. M. GOUNAND informe le Conseil municipal que la prochaine vente de bois aura lieu le 18 juin pour environ 196 m3.

12. M. GOUNAND fait part au Conseil municipal des problèmes de débardage qui ont eu lieu dernièrement car celui-ci a été déposé sur la place à bois. Or après vérification la place n'appartient pas à la commune. Le Maire propose un rachat éventuel qui doit être étudié en lien avec le propriétaire actuel.

13. M. FERRAND informe le Conseil municipal des visites pour le projet Age et vie qui auront lieu le 16 juin prochain à 18h00 à POUILLEY LES VIGNES et CHATILLON LE DUC.

14. M. FERRAND informe le Conseil municipal qu'une réunion aura lieu le 29 juin prochain à 20h30, salle de réunion n°1 avec les élus, la commission économie, les entreprises, les artisans pour échanges et attentes communes.

15. M. FERRAND demande si la cabine téléphonique est beaucoup utilisée, si ce n'est pas le cas il souhaiterait qu'elle soit supprimée ou alors remise en état. M. le Maire lui demande de faire le point avec Orange, la compétence ne relevant pas de la commune sachant que quelques personnes l'utilisent néanmoins.

La séance est levée à 23h20